



# UN PONT IMPOSE POUR 4 HRS DE TRAVAIL A EFFECTUER

Par **FIFINE1**, le **06/06/2012** à **10:25**

Bonjour, mon patron ma imposé la fermeture de mon site le lundi 07 mai 2012 pour faire le pont sachant que le mardi 08 mai 2012 était un jour férié. A savoir que la journée du lundi je ne travail jamais le matin (le site est fermé) DONC JE NE FAIS QUE 4 HRS L'APRES MIDI DE CHAQUE LUNDI. Hier ont me donne mon bulletin de salaire et là surprise, j'ai 1 CP retiré pour la journée du 07 mai, je ne trouve pas ça logique, pour 4 hrs de travail du lundi 1 journée de retirée, n'étais ce pas plutôt une demi-journée de CP ?

Si quelqu'un peut me dire ce qu'il en pense ça m'arrangerais bien, avant que j'appelle mon patron. Merci d'avance pour vos réponses.

Par **janus2fr**, le **06/06/2012** à **14:09**

Bonjour,

Les CP se décomptent normalement à la journée, sauf accord amiable.

Que vous travailliez normalement 1 heure, 4 heures ou 8 heures ce jour là, c'est toujours une journée de CP qui vous est comptée.

Par **FIFINE1**, le **06/06/2012** à **16:10**

Re bonjour, en ce qui me concerne il n'y a pas eu d'accord amiable, ni même de note de service rien! on m'a prévenu le jeudi midi du 03/05/12 que je ne travaillerais pas le lundi 07/05/12 sans même me dire comment cela serais décompté sur mon salaire ! (je fais 35 hrs semaine du lundi 13h30 au samedi 12h) si quelqu'un peut me dire si c'est pas abuser tous cela!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!! merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **06/06/2012** à **17:53**

Bonjour,

Ce qui n'est pas normal, c'est que l'employeur vous ait prévenu si tardivement puisque les dates des congés payés ne peuvent pas être modifiées moins d'un mois à l'avance et ne vous ait pas informé sur comment se passerait la compensation de ce pont, ce qui devrait

permettre d'aboutir à l'accord suggéré...